

Lou Tambourinaire

Bulletin Municipal
N° 197 – OCTOBRE 2022.



Pour vaincre le Cancer ensemble



A LA UNE :

*La commune se pare aux
couleurs d'**Octobre Rose** :
Tous solidaires et mobilisés
contre le cancer du sein*

*Fin d'été : Retour sur le succès
des festivités*

Sommaire

LE MOT DU MAIRE	3
CONSEIL MUNICIPAL	4 à 7
INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE.....	8
NOS HABITANTS	8
INFORMATIONS IMPORTANTES	9
AGENDA 30	10 à 11
INFORMATION DU MOIS.....	12
INFORMATIONS DIVERSES.....	13 à 18
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.....	19
LA VIE ASSOCIATIVE.....	20 à 27
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	28 à 30
PERMANENCES DES ORGANISMES	31
Liste des commerçants, artisans et professions libérales	32
Memento des numéros utiles et messes	33

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Audrey TRIOLET.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



Mesdames Messieurs, chers Amis,

J'espère que votre été a pu être heureux en famille ou entre amis et qu'il vous a permis d'aborder cette rentrée avec sérénité et énergie.

Grâce à nos associations et aux nombreux bénévoles, les manifestations ont été particulièrement réussies, notamment la fête du 15 août qui dans sa diversité a permis aux nombreuses personnes présentes de prendre du plaisir.

Nous avons pu souhaiter une bonne rentrée aux nombreux enfants, dont l'effectif progresse encore, aux enseignants qui s'investissent pour eux et au personnel qui les accompagne au quotidien.

Par ailleurs le développement des activités de la bibliothèque permet de conforter son partenariat avec l'école.

Durant cette période d'été, nous avons dû subir des sinistres, conséquence de l'évolution climatique, et de nombreuses communes ont été particulièrement touchées.

Nous ne pouvons qu'être solidaires avec elles et leurs habitants qui ont subi les incendies ou les orages violents qui ont touché de nombreuses régions proches pendant cette période.

Soyez certains que nous sommes conscients au sein du conseil municipal, de l'urgence de la situation et œuvrons pour réduire notre impact climatique, notamment par la démarche « Agenda 30 » dont le dossier va être présenté pour sa labellisation avant la fin de l'année.

Le conseil municipal continue de travailler sur de nombreuses actions et projets, à votre service comme vous pouvez le voir au travers des comptes rendus des conseils municipaux et je remercie chacun de ses membres pour le travail fourni et le temps passé au bénéfice des habitants de la commune.



*Le Maire,
Alain Legal*

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022

Le vingt juillet deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DEMBRI Kamel, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain, MAHIEU François.

Absents représentés : AGUESSE Rachel, DORLEAC Bernadette, FORGERON Jérôme

Absents excusés : DELPECH Jean-Michel, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne, MALONE Clark.

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 22 juin 2022 est validé par 11 voix.

Ordre du jour :

- 1) Validation des devis des branchements électriques et d'eau potable pour le pôle médical
 - 2) Modification des statuts du SDE24,
 - 3) Fonds de solidarité RIBERACOIS
 - 4) Validation de devis – Travaux de voirie 2022
- Informations diverses

1) Validation des devis des branchements électriques et d'eau potable pour le pôle médical

Le devis de l'entreprise ENEDIS pour le raccordement au réseau à l'adresse 23 rue de la poste s'élève à 1331.28€TTC. Une difficulté apparaît sur la pose du compteur dans le mur, pose non prise en charge par ENEDIS. Cela sera vu avec le maçon et l'architecte.

Le devis SAUR pour le branchement d'eau se monte à 2228,40€TTC.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à valider ces 2 devis par 11 voix.

2) Modification des statuts du SDE24

Lors du comité syndical du 1er juin 2022 le comité syndical du SDE24 a délibéré pour modifier ses statuts.

Les modifications portent notamment sur :

- la transformation en syndicat mixte fermé qui préserve la gouvernance rurale,
- la réécriture des compétences en matière de transition énergétique,
- la possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- l'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L5112-7 du CGCT.

Les nouveaux statuts ont été précédemment envoyés aux élus de la commune pour lecture. Mr le maire demande au conseil de se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Le conseil municipal valide les nouveaux statuts du SDE24 par 11 voix.

3) Fonds de solidarité RIBERACOIS

Suite aux intempéries destructrices qui ont touché la région du Ribéracois l'Union Des Maires (UDM24) a organisé un fonds de solidarité et envoyé un message pour collecter des fonds à toutes les communes de Dordogne.

La commune de Faux décide de participer à ce fonds sur la base d'un euro par habitant (arrondi à la centaine supérieure) soit 700€.

Mr le maire vérifiera auprès de l'UDM24 si cette participation est cohérente avec les décisions d'autres communes.

Il demandera aussi à l'UDM24 qu'un retour soit fait sur l'utilisation globale de ce fonds de solidarité.

Le conseil municipal décide de participer pour 700€ au fonds de solidarité Ribéracois par 11 voix.

4) Validation de devis – Travaux de voirie 2022

Mr le maire présente les devis de l'entreprise ETR pour un ensemble de travaux à réaliser en septembre 2022.

- pose sur 11 ml d'un caniveau – grille de 20cm de large sur 20 de haut en haut de la rue Adrien LEMAITRE pour éviter des inondations dans une maison du bourg pour 4265,50€HT
- rectification du regard d'eaux pluviales devant les Ciseaux de FAUX pour 280 € HT

- reprise du parking de la mairie avec 2 cm de gravier 6/10 de Savignac (bonne base pour un éventuel goudronnage) pour 2060,95€HT

- reprise d'un chemin communal impasse des PLANTIERS pour 1079,50€HT

Les travaux de captage des eaux venant des dalles de l'église et leurs amenées vers le réseau d'eaux pluviales qui sont chiffrés dans le devis d'ETR pour un montant de 5 654.50 € HT ne sont pas validés et sont reportés, ces travaux feront l'objet d'une demande de plusieurs devis.

Mr le maire pense que des subventions sont possibles (FEC, DETR)

Le conseil municipal accepte partiellement le devis de ETR pour un montant de 7685.95 € HT soit 9 223.14 € TTC et autorise M ; le Maire à signer par 11 voix.

Informations diverses :

- point sur l'Agenda 30 : à ce jour 4 réunions du comité de pilotage ont eu lieu. Il faut finaliser le dossier pour novembre. 30 à 40 actions proposées.

- Akuo : le permis de construire est déposé. Des discussions sont en cours pour permettre aux habitants de participer au financement (financement participatif) et tenter d'obtenir des tarifs privilégiés pour la fourniture d'électricité.

Fin du conseil : 22h10

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2022

Le sept septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absentes représentées : AGUESSE Rachel, GACHET MORAND Claire

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle et des abords,
- 2) Cession d'un bien par l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine, Acquisition Consorts HAMADI – parcelle cadastrée section AA n°70,
- 3) Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial,
- 4) Redevance pour occupation du domaine public 2022 (RODP)
- 5) Report du Feu d'artifice du 15 août 2022 suite aux arrêtés préfectoraux.

Informations diverses

1) Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle et des abords

Deux cabinets d'architecte ont répondu à l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre :

TRIODE ARCHITECTE à EYMET et AUROUX Valérie de VILLERÉAL ;

Si le critère de prix est légèrement favorable pour TRIODE ARCHITECTE, les délais et les références en termes de qualité et pertinence des propositions vont vers AUROUX Valérie.

Le critère délai est essentiel pour garder le bénéfice des subventions (travaux à valider avant la fin de l'année). De plus Mme AUROUX est déjà en charge du pôle médical rue de la poste.

La commission travaux réunie le 1er septembre a fait le choix de Mme AUROUX Valérie

Dans l'optique d'éviter les retards Mr le maire précise que le bureau d'étude GEOVAL, mandaté par la mairie a effectué les relevés topographiques nécessaires au projet.

Le conseil municipal décide de retenir l'architecte Valérie AUROUX de VILLÉREAL (47) avec forfait de rémunération provisoire toutes tranches de 32 962.00 € HT soit 39 554.40 € TTC par 15 voix.

2) Cession d'un bien par l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine, Acquisition Consorts HAMADI – parcelle cadastrée section AA n°70.

Cette cession intervient dans le cadre de la convention signée entre la Commune de FAUX et l'Établissement Public Foncier pour le développement de l'offre de logement signée le 29 avril 2019, et notamment l'article 3 de la convention et l'article 7 du règlement d'intervention qui prévoit un accord écrit de la Collectivité sur les conditions financières de cessions des biens par l'EPFNA.

L'EPF ayant acquis le bien en question (maison de 240m² située rue de la poste) il faut maintenant le céder à la commune de FAUX pour le prix de 5823,40€ TTC

Détail du prix de cession HT arrêté au 07/07/2022

- ✓ Acquisition : Indemnités diverses : 1,00 € et 2754,00 €
- ✓ Autres dépenses à l'achat : Études et diagnostics : 2 200,00 €
Démolition et travaux de sécurisation : 357,00 €

Prix de cession HT	5 312,00 €
TVA sur marge	511,40 €
Prix TTC	5 823,40 €

Le conseil municipal valide le montant de la cession de 5823,40€ ttc par 15 voix.

3) Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial.

Gwenaël GUIGUET a été recruté le 23 novembre 2020 pour une durée de 12 mois en contrat de droit privé contrat aidé CAE CUI, son contrat a été renouvelé en 2021 et arrive à échéance le 22 novembre 2022. Nous devons maintenant l'embaucher en tant que stagiaire avant titularisation ultérieure. Pour cela il est proposé au conseil municipal de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet à compter du 23 novembre 2022.

Le conseil municipal décide de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet à compter du 23 novembre 2022 par 15 voix.

4) Redevance pour occupation du domaine public 2022 (RODP)

- RODP par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Comme chaque année les communes sont invitées à délibérer sur le montant de la RODP.

La revalorisation pour 2022 est de 44,58%, soit un coefficient de 1,4458.

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants, l'application de cette augmentation donne un forfait calculé et arrondi comme suit :

$$\text{RODP électricité} = 153 \times 1,4458 = 221 \text{ €}$$

- RODP due par des opérateurs de télécommunication

Le montant de la RODP dû au 1^{er} janvier d'une année N est calculé avec le coefficient d'actualisation de l'année N, mais à partir du patrimoine de l'année N-1.

Patrimoine comptabilisé au 31 décembre 2021 :

Artères aériennes : 15,85 km - Artères en sous-sol : 5,20 km - Emprise au sol : 0,00

Les tarifs de base sont les suivants :

- 40€ le km d'artères aériennes
- 30€ le km d'artères souterraines
- 20€ le m² d'emprise au sol

A multiplier par le coefficient d'actualisation 1,42136 pour l'année 2022.

PATRIMOINE	KM	TARIFS DE BASE	MONTANTS en €
Artères aériennes	15,85	40,00 €	633,92 €
Artères en sous-sol	5,20	30,00 €	156,12 €
Emprise au sol	0,00	20,00 €	0,00 €
		Sous Total	790,04 €
		Coefficient 2022	1,42136 €
TOTAL REDEVANCE		2022	1 122,93 €

Le conseil municipal valide les montants calculés pour la redevance d'occupation du domaine public 2022 soit 221€ et 1122.93€ par 15 voix.

5) Report du Feu d'artifice du 15 août 2022 suite aux arrêtés préfectoraux.

Suite à l'annulation des feux décidée par la commune puis par arrêté préfectoral Mr le maire a reçu une proposition de la société BREZAC. Il propose aux conseillers d'étudier cette proposition et une « contre-proposition » qu'il présente au conseil.

Proposition de BREZAC :

- Avance faite en 2021 à savoir 540 € (correspond au montant des frais qui ont été engagés sur 2021 et 2022 - prêts à ne retenir que ce montant soit environ 20% du montant total au lieu des 40% prévus aux conditions générales de vente)
- Proposition de régler le solde du montant du feu (1960€) qui sera reporté pour 50% en 2023 et 50% en 2024. Soit 540€ en avance déjà perçue et 2500 (dépense prévue)-540 soit 1960 partagés en 2 : 980€ avance 2023 et 980€ avance 2024.

Proposition de M. le Maire :

- avance faite de 540 € en 2021,
- proposition de régler 460 € en 2022.
(soit 540 € + 460 € = 1000 € soit 40% du montant total du feu de l'année 2022 (montant total 2500 €).
Ces 1000 € correspondront à une avance du montant total du feu de l'année 2023.
Le conseil municipal valide la proposition de Mr le maire par 15 voix.
Elle sera proposée à la société BREZAC.par Mr le maire

Informations diverses :

- ***Création d'une commission dans le cadre de la modernisation du parc éclairage public – Nouvelle donne (convention avec le SDE 24).***

Les élus souhaitent que cette commission soit la même que celle en charge des travaux. Mr BERNARD fait état de la présence de 164 points lumineux sur la commune, dotés de 11 horloges astronomiques. 35 sont vétustes soit un taux plus faible que la moyenne du département (21% contre 35%)

Le coût de remplacement est de l'ordre de 66 500€ dont 29 000€ resteraient à la charge de la commune vu les subventions possibles. Le passage en Led permettrait une économie de 1200€ par an. L'objectif de cette commission sera de faire des propositions (programmation, diminution de l'intensité...) pour baisser le coût de cette charge.

- ***Recherche pour le remplacement des heures de ménage 8 heures***

Il s'agit de 8h par semaine principalement à la mairie et à la salle des fêtes. La recherche est infructueuse pour le moment aussi il est fait appel aux élus pour rechercher cette personne.

- ***Activités :***

Concert à l'Église : Mme Belinda DREW chef de chœur de la chorale CONCORDIA propose un concert à FAUX le dimanche 4 décembre 2022. Le conseil est favorable à cet événement.

Activités sportives : Mme Cécile VADEL coach sportif souhaite, faire des animations sportives à partir de janvier 2023 dans le cadre de l'ASEPT (Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires)

Ateliers poterie : Mme Maud DAGUZE de la micalie proposera dans le prochain Tambourinaire des ateliers poterie à son domicile avec un effectif adapté.

- ***Devis archives :*** Le centre de gestion a actualisé le devis pour effectuer le tri et le classement des nombreuses archives de la commune. La durée du travail nécessaire est estimée à 192 h ou 24 jours soit un cout de 8640€ pour traiter 47 mètres linéaires d'archives. Ce dossier sera présenté au prochain conseil pour une réalisation au 2ème ou 3ème trimestre 2023.

Fin du conseil : 22h30

INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30
BIBLIOTHEQUE	A partir du 07/11/22 16h30 – 18h00	<i>Fermée au public</i>	16h00 – 18h00	<i>Fermée au public</i>	10h00 – 12h00
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00

LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE CEPENDANT LES GESTES BARRIERES CONTINUENT DE S'APPLIQUER DES L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin
Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

NOS HABITANTS



NOUVEAUX HABITANTS

Eric PETIT & Angelina STECCHINO, aux Prés de la fontaine.

Loïc TEXIER & Clémentine SAGNETTE, à Fontaud.

Bruno et Catherine AMOURET, à Lajasse.

Jean-Jacques et Maryse DORIZON, à La Micalie.

Raymond et Annie AMMETER, Route d'Issigeac.

Christophe BECK & Elsa RISCHMANN, Route d'Issigeac.



DÉCÈS

Remerciements

Monsieur Jean LAMOUREUX et ses 3 garçons remercient sincèrement toutes les personnes qui ont présenté leurs condoléances lors du décès de son épouse Jeannine (née GALMICHE), décédée à BERGERAC le 16 août 2022.

Toutes nos condoléances

POUR LES NOUVEAUX RÉSIDENTS

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

INFORMATIONS IMPORTANTES

STATIONNEMENT BILATERAL RUE DE LA POSTE ET RUE NEUVE INTERDIT



DU 16 MAI AU 28 OCTOBRE 2022

Le stationnement bilatéral est **interdit**

Rue de La Poste et Rue Neuve pendant les travaux d'aménagement
du pôle médical



SOUVENIR DE L'ARMISTICE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la municipalité vous invite à la cérémonie du
souvenir le vendredi à 11h devant le Monument aux Morts.



DU NOUVEAU DU COTE DE VOTRE FACTEUR



Les tournées de distribution du courrier et du colis évoluent

La Poste revoit le découpage géographique des tournées de distribution des facteurs de la Plateforme de distribution d'Issigeac.

Comme partout en France, La Poste prend en compte l'évolution des volumes de courrier et de colis à distribuer et répond aux attentes des clients. Ces évolutions sont conduites pour apporter un service de qualité et développer les services de proximité rendus 6 jours sur 7 par les facteurs.

Le nouveau découpage des tournées va entraîner quelques changements d'horaires pour les facteurs. C'est pourquoi la distribution sur notre commune pourra se dérouler jusqu'en début d'après-midi à partir du 20 septembre. Votre facteur reste à votre disposition et met tout en œuvre pour garantir la qualité de la distribution et des services.

Cette nouvelle organisation n'a aucun impact sur les horaires des bureaux de poste.

Une Rando-Déchets à Faux

Le samedi 24 septembre 2022, au matin, dans le cadre de la semaine du développement durable, le comité de pilotage « Agenda 30 » de la commune de Faux, organisait son grand nettoyage d'Automne. L'école de Foot, participait également au ramassage des débris des bords de route, chemins et places de la commune.

2 jeunes filles de l'association Agir pour demain 24 sont venues prêter main-forte, pour ramasser les déchets.

Une joyeuse équipe de 27 personnes divisée en 4 groupes pour faire les 4 circuits préparés. Munis de gants, de gilets de sécurité et de sacs poubelles, ils ont récolté un total de 59 kg de déchets de toute sorte (pneu, papiers de bonbons, mouchoirs, mégots, paquets de cigarettes, polystyrène, canettes, bouteilles plastiques, ferraille...).



A l'issue de la rando, un petit en-cas revigorant offert par la municipalité a accueilli les participants après leur récolte.

Cette matinée s'est clôturée avec un pique-nique convivial et partagé.

Il va sans dire qu'il reste encore des choses à faire dans ce domaine, le comité de pilotage de l'Agenda 30 tient à sensibiliser les habitants au développement durable et à la nécessité de ces sorties pour nettoyer la nature, pour ne pas laisser proliférer notamment les déchets plastiques, polluants majeurs se retrouvant partout y compris dans nos corps.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé. Pour la majorité, cet événement est à renouveler.





DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANETE !

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »

L'éco-geste du mois

Un geste pour la planète – Consommer de saison !

Consommer « responsable », c'est aussi tenter de se réadapter à la nature, manger en fonction de ce que la terre peut nous offrir, tout en respectant les saisonnalités.

Pas de panique : l'objectif est de s'améliorer, chacun à son rythme, à ses envies, à ses possibilités et ses moyens !

OCTOBRE



Les légumes : Ail, artichaut, blette, brocoli, courge, courgette, carotte, céleri, chou-fleur, chou de Bruxelles, chou, citrouille, épinard, laitue, maïs, oignon, poireau, poivron.

Les fruits : Châtaigne, coing, citron, figue, framboise, myrtilles, poire, pomme, prune, raisin.

Le truc du mois



OCTOBRE ROSE

Le mois de mobilisation contre le cancer du sein

Le cancer du sein : quels examens et à quel âge ?



- ✓ **Dès 25ans**, un examen clinique des seins (observation et palpation) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25ans.
- ✓ **Entre 50 et 74 ans**, sans symptôme ni niveau de risque élevé ou très élevé, un dépistage est recommandé tous les deux ans.
- ✓ **Après 74 ans**, la question du dépistage du cancer du sein doit être examinée au cas par cas avec un médecin.

Le dépistage, comment ça marche ?

Le dépistage du cancer du sein repose sur :

- ✓ Une mammographie,
- ✓ Un examen clinique des seins,
- ✓ Eventuellement, d'autres examens

(ex : une échographie, une radiographie complémentaire).



Le dépistage permet de repérer une lésion avant l'apparition de symptômes, et permet notamment de détecter des cancers de petite taille et peu évolués, avant qu'ils ne soient palpables.

Le dépistage augmente les chances de guérison et permet la mise en place de traitements moins lourds et moins agressifs (avec moins de séquelles).

Quels sont les facteurs qui augmentent le risque ?

L'âge : en effet, près de 80% des cancers du sein se développent après 50 ans.

Nos modes de vie : le tabac, l'alcool, le manque d'activité physique, une alimentation peu équilibrée, augmente le risque de cancer, dont celui du sein...

Les antécédents : il existe ensuite d'autres facteurs liés à certains antécédents médicaux (précédents cancers, affection du sein), personnels (exposition aux radiations médicales avant 30ans, et familiaux (cancers).



URBANISME : travaux sur construction existante et construction nouvelle

Tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment et/ou créant de l'emprise au sol sont soumis à :

Déclaration préalable (DP) en cas de :

- Toute création d'une emprise au sol entre 5 et 20 m² (exemple : abri de jardin, pergola, terrasse couverte) ;
- Changement de destination d'un local (par exemple : transformation d'un local commercial en pièce d'habitation) sans modification des structures porteuses ou la façade ;
- Travaux modifiant l'aspect extérieur et l'aspect initial du bâtiment (exemple : création d'une fenêtre, remplacement de volets par un modèle différent, modification de la couleur de la façade) ;
- Création d'une piscine de plus de 10m², hors-sol ou creusée, et implantée pour une durée de plus de 3 mois.

Permis de construire (PC) concernant des travaux sur construction existante dans le cas :

- De la création d'une emprise au sol de plus de 20m² ;
- Où les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment et lorsque ces travaux ont pour effet un changement de destination ;
- Pour l'agrandissement d'une maison si la surface de plancher ou l'emprise au sol sont supérieures à 20 m² ;
- Si la surface de plancher ou l'emprise au sol de plus de 20 m² ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m².



De manière générale, toute nouvelle construction de plus de 5m² jusqu'à 20 m² est soumise à déclaration préalable. Toute construction de plus de 20 m² est soumise à permis de construire. La notice explicative « cerfa 51434#10 » recense les cas en fonction des types de projet. N'hésitez pas à la consulter.

Dès la délivrance de l'autorisation, un panneau de chantier doit être installé sur le terrain avec, entre autres, la référence de la déclaration préalable ou du permis de construire.

Pourquoi déclarer ses travaux ?

D'abord pour être en conformité avec la loi.

Et puis également pour plus tard : vous vendrez peut-être un jour votre maison, et dans le doute il vaut mieux faire les choses dans le bon ordre. Le notaire chargé de vendre pourra demander les certificats de non-opposition aux déclarations et arrêtés de permis de construire pour établir les actes afférents. Il en va de même en cas de donation.

Si les formalités n'ont pas été faites, vous devrez déposer en urgence une DP ou un PC pour régulariser la situation mais vous serez tout de même soumis aux délais d'instruction en vigueur : 1 mois pour une DP et 2 mois pour un PC pour maison individuelle et ses annexes, ce qui risque de retarder le dossier chez le notaire.

👉 **N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie si vous avez des projets de modifications et travaux.**

ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DE DOMAINE PUBLIC



En tant que riverain d'une voie communale ou communautaire, vous êtes tenus d'entretenir vos haies, bordures végétales, arbres, arbustes qui empiètent sur le domaine public, et qui potentiellement réduise la visibilité piétonne et routière.

La responsabilité des riverains peut être engagée en cas d'accident lié au non-respect des règles d'entretien des plantations en bordures du domaine public.

Nos rues sont parfois étroites et sinueuses ; nous comptons donc sur vous pour entretenir vos haies et arbustes !

HORAIRES DE TONTE et utilisation de petit matériel de jardinage, travaux, etc...

Une erreur s'est glissée dans le Tambourinaire précédent !

Les **bons** horaires de tonte sont : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

Les autres horaires restent les mêmes :

le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

Merci aux yeux attentifs de nos habitants qui nous lisent !

RAPPEL : BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est autorisé
sur déclaration en mairie du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 28 février 2023.
Vous devez déposer cette déclaration au moins 3 jours avant le début
du brûlage.

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible !

**Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement
interdit toute l'année.**

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

ALERTE SPECIFIQUE A LA DECOUVERTE DU CHARANCON NOIR DU FIGUIER

La découverte fin juillet 2022 de la présence du charançon noir du figuier (*Aclees taiwanensis*) sur la commune de Montclar d'Agenais en Lot et Garonne, a incité la DRAAF/SRAL à lancer une campagne de communication locale afin de connaître son expansion.

La surveillance du territoire est l'affaire de tous !

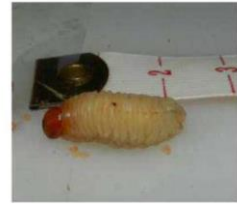
Le charançon noir du figuier – *Aclees taiwanensis*



photo : Facebook alerte charançon noir du figuier

Le **charançon noir du figuier** est un coléoptère de la famille des curculionidés originaire de Chine dont l'**hôte principal est le figuier (*Ficus carica*)**. Les adultes d'*Aclees taiwanensis* d'une taille de l'ordre de 2 cm ont une silhouette caractéristique des charançons. Le corps est entièrement noir brillant avec des élytres ponctués. Présent en Italie depuis plusieurs années, il est détecté en France pour la première fois dans le Var en 2019. **Il est signalé dans le Lot et Garonne en 2022 à Monclar d'Agenais**

Son cycle de développement, de l'oeuf à l'adulte, est de l'ordre de trois mois en fonction des températures. Deux cycles de développement annuel sont possibles. C'est un insecte essentiellement nocturne à tendance grégaire. Il pond ses oeufs à la base du tronc, généralement au niveau du collet. Les larves qui se développent dans l'arbre le détruisent du fait de leur consommation des tissus végétaux avec une destruction progressive de l'aubier conduisant à une réduction du flux de sève brute.



Adultes et larve de charançon noir du figuier (Photo : Vegetech)

Enjeux de la surveillance

Cet insecte nuisible **émergent** n'est pas réglementé à ce stade. Il convient néanmoins de déterminer l'étendue de sa dispersion sur le territoire national en mettant en place suivant une **démarche collective volontaire un plan de surveillance** et de lutte afin d'entraver sa dispersion.

Signalement des symptômes de présence



Dégâts récents : ponte fraîche, sciure fine, broutage des fruits (photos : Vegetech/CA83)

Le comportement nocturne et discret de l'insecte invite à une observation méthodique de l'arbre sous plusieurs angles en dégageant bien le collet et en inspectant avec soin les rejets.



Collet très dégradé, premiers signes de dépérissement (Photo : CA84)

Des chloroses des feuilles, des modifications de la forme de la frondaison, des broutages des feuilles, des écoulements de sève sur le tronc ou les branches charpentières, des bouchons de sciures ainsi que des écoulements d'exsudats brunâtres au niveau du collet sont autant de symptôme de sa possible présence.



Dégâts plus anciens : sciure grisâtre, affaiblissement progressif de l'arbre, broutage des fruits (photos : Vegetech/CA83)

En cas d'observation de l'insecte ou des symptômes indiqués, il convient :

- de prendre des photos des symptômes observés et il est possible de collecter des échantillons de larves et d'adultes. Les adultes doivent être asphyxiés à l'acétate d'éthyle ou plongés dans une solution d'alcool à 70°. Les larves doivent être plongées dans l'eau bouillante pendant quelques minutes puis conservées dans l'alcool à 70°.
- contacter sans délais le :

Service régional de l'alimentation – DRAAF Nouvelle Aquitaine - Unité santé du végétal
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00
sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Budget participatif 

Le conseil départemental permet à ses concitoyens de voter en faveur de projets qu'ils souhaitent voir se réaliser.

Le vote sera ouvert du 19 septembre au 30 octobre 2022.

Les périgourdins peuvent donc choisir un ou plusieurs projets en votant :

- soit par papier à l'accueil de la mairie
- soit sur la plateforme numérique : [budget participatif 2022](https://www.budgetparticipatif.dordogne.fr)

Le catalogue de projets proposés au vote est disponible à la mairie ou sur la plateforme numérique.



BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD
ET VOUS, QUE FERTEZ-VOUS ?

Votez aujourd'hui pour la Dordogne de demain !
C'est à vous de choisir parmi les projets proposés par les Périgourdin.e.s dans le cadre du premier Budget participatif Dordogne-Périgord doté de 1 million d'euros.

VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS
du 19 septembre au 30 octobre 2022

QUI PEUT VOTER ?
Tous les habitants du département peuvent voter sans condition d'âge.
Chaque personne ne peut voter qu'une seule fois (internet OU papier) pour 3 projets minimum et jusqu'à 6 projets maximum.
Les votes sont clos le dimanche 30 octobre 2022 à minuit.

OU CONSULTER LES PROJETS ?
Sur le site www.budgetparticipatif.dordogne.fr ou sur le catalogue disponible en mairie.

OU ET COMMENT VOTER ?
En ligne sur le site www.budgetparticipatif.dordogne.fr
ou dans l'une des 600 urnes installées dans les mairies et sur les marchés de Dordogne

ET LES RÉSULTATS ?
Les projets retenus seront annoncés le 18 novembre 2022.

www.budgetparticipatif.dordogne.fr

   @cddordogne

 Scannez-moi !

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Création CD24/Direction de la Communication - Impression JOTA, Saint-Astier - Ne pas jeter sur la voie publique

Depuis sa création en 2014, le Syndicat Mixte Périgord Numérique pilote les projets d'aménagement et de développement numérique sur l'ensemble du département Dordogne-Périgord. Son action s'inscrit dans l'ambition du Département de la Dordogne et dans le cadre des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du territoire : la fibre et les usages du très haut débit partout et pour tous d'ici la fin 2025 !

Pour rappel Périgord Numérique réalise la conception et la construction du réseau fibre tout en étant actionnaire de la Société Public Locale (SPL) Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (NATHD) à qui il confie une Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du futur réseau fibre optique.

Vous trouverez ci-dessous les principaux supports d'informations permettant d'appréhender au mieux les questionnements afférents à ce projet :

1/ Quand la fibre arrive-t-elle chez moi ?

- Consulter l'avancement des travaux sur la carte interactive : www.perigordnumerique.fr
- Dès le début de l'ouverture commerciale, vérifier votre éligibilité : <https://nathd.fr/eligibilite/>.

2/ Quelles solutions alternatives pour avoir le Très Haut Débit en attendant la fibre ?

- Périgord Numérique propose une aide permettant de financer l'acquisition de matériel et l'installation pour recevoir le Haut Débit via les technologies alternatives (parabole pour le satellite ou antennes pour la 4Gfixe). Il suffit de remplir le formulaire suivant : <https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/smpn/subv-acquisition-solution-alternative/>

3 / Quels sont mes interlocuteurs ?

- **ADMINISTRÉ** : Une adresse courriel générique pour toutes les questions des administrés : contact@perigordnumerique.fr ainsi qu'une page hotline sur la plateforme demarches.dordogne.fr : <https://formulaire.demarches.dordogne.fr/smpn/hotline-perigord-numerique/>

4 / J'ai des questions sur l'adduction ou le raccordement

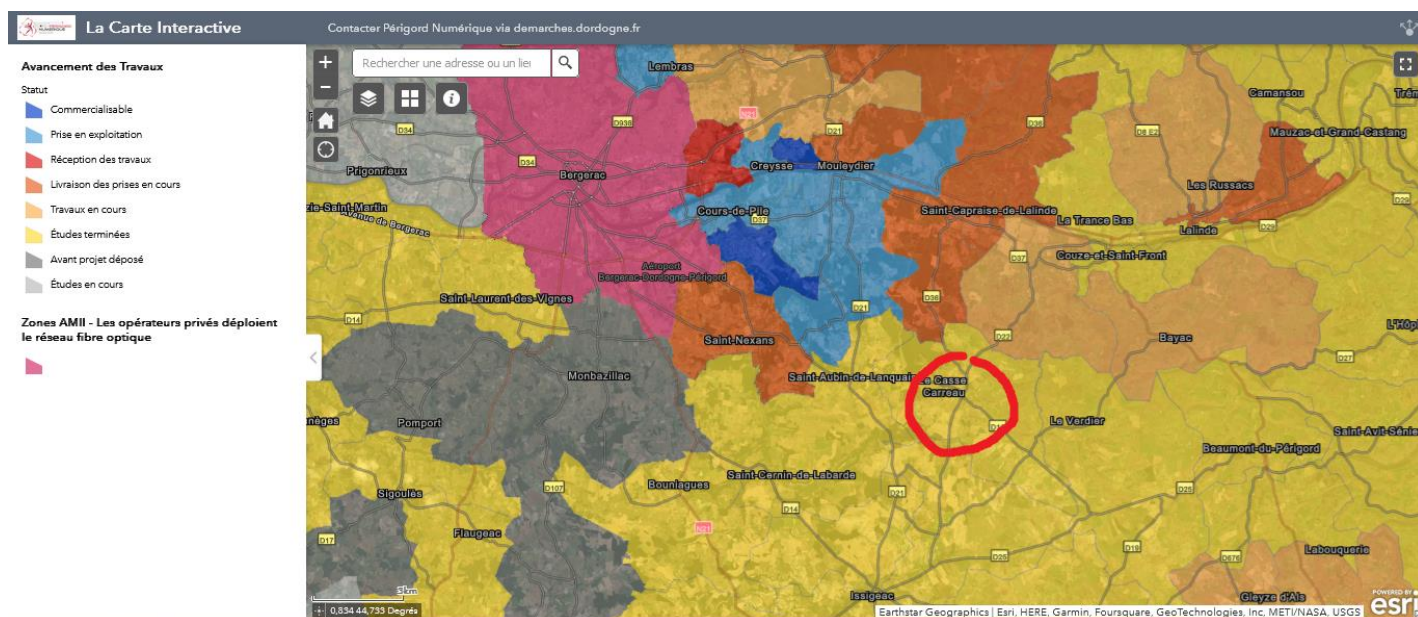
- Le site internet de Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (NATHD) propose de la documentation détaillée sur l'adduction : <https://nathd.fr/adduction/> et les raccordements : <https://nathd.fr/raccordement/>

5 / Je constate une avarie sur le réseau de fibre optique (câble ou poteau tombé par exemple). Comment rétablir le service dans les meilleurs délais ?

- En faisant une déclaration d'incidence chez l'exploitant du réseau via le formulaire suivant : <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>

L'équipe de Périgord Numérique reste entièrement à votre disposition pour toute remarque et/ou question.

contact@perigordnumerique.fr Tel : 05.53.02.21.23 www.perigordnumerique.fr



CHEQUE-SPORT



Le Conseil Départemental a mis en place le dispositif "Chèque Sport Dordogne-Périgord" à destination des jeunes de 11-16 ans, afin de promouvoir le sport.

Ce coup de pouce de 25€ est limité et corrélé à une prise de licence, avec une adhésion dans un club/association sportive affilié à une fédération sportive.

Renseignements sur : <https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgaces/sports/cheque-sport/>

PASS SPORT

Le Pass'Sport, mis en place par l'Etat, est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2022-2023. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Renseignements sur <http://sports.gouv.fr/pass-sport> Qui est concerné ?

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) **(6 à 17 ans révolus)**
- Les personnes nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) **(6 à 19 ans révolus)**
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) **(16 à 30 ans)**
- Les étudiants âgés jusqu'à vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Comment cela fonctionne ?



Courant juillet-août 2022 (octobre pour les étudiants boursiers), un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. **Cet email contiendra un code unique** Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un site « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août (fin octobre pour les étudiants boursiers) la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel.

La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Quoi de neuf à la bibliothèque de Faux ?



HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 à 18h00 A partir du 7 novembre
Mercredi		16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	



Le Club de lecture Bibliothèque de FAUX

Votre rendez vous bimestriel

Le MERCREDI

De 16h30 à 18h00

La lecture nous offre un endroit où aller lorsque nous devons
rester là où nous sommes

Toutes les lectures sont les bienvenues. Venez les partager !

Nouveau !!!

*Un club de lecture à la Bibliothèque, le
mercredi tous les deux mois, de 16h30 à
18h00 – ouvert à toutes et tous*

Prochain RV

Mercredi 19 octobre



A vos agendas !

La libraire Sara de « La Mauvaise
Herbe » d'Eymet, viendra nous
présenter ses coups de cœur de la
rentrée littéraire

le **lundi 21 novembre de 15h à 16h**

à la bibliothèque de Faux.

Nous vous attendons nombreux !!!



**Bibliothèque
de FAUX**

LA VIE ASSOCIATIVE

Liste des contacts des associations de la commune

- * A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- * A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * 2CV EN FAUX 'LIES : M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- * COMÉDIES COCASSES : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- * CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
2022		
14 octobre	La Nuit de la chauve-souris	Mairie en partenariat avec la LPO
15 octobre	Repas de fin de saison ANNULÉ	Les Boulistes de Faux
30 octobre	Halloween dans le Bourg	APE de l'Ecole
20 novembre	Concert Chorale Concordia à l'Eglise	
11 décembre	Marché de Noël	APE de l'Ecole
17 décembre	Assemblée Générale Les Boulistes	Les Boulistes

Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification des règles sanitaires en vigueur à la date des manifestations.

La fête de l'aillet et le 15 août avec le Comité des Fêtes

La fête votive du 15 août à FAUX a fait un carton

Après 2 années marquées par le covid, la commune de Faux a repris ses traditions et ses manifestations festives.

L'équipe dynamique du Comité des Fêtes avec ses bénévoles a pu offrir aux habitants, voisins et touristes des fêtes 2022 d'une qualité exceptionnelle et de nouveaux records de participation ont été enregistrés.

En effet, dès **son omelette à l'aillet** du 1^{er} mai où près de 150 heureux convives se sont rassemblés pour partager un apéritif, précédé d'une marche sportive et suivi d'un repas complet et gourmand, où tout le monde a pu apprécier de se retrouver en plein air sous un soleil radieux.

La fête de l'assomption a connu cette année encore une pleine et belle réussite même sans son traditionnel feu d'artifice, pour cause de sécheresse.

Dès la soirée du 14 où le concours de pétanque a été marqué par une forte participation de près de 90 équipes engagées, et où l'odeur des grillades frites, crêpes et gaufres parfumaient l'air et réconfortaient les joueurs petits et grands.

La journée du 15 août a débuté par le partage d'un verre de l'amitié ouvert à tous, après la messe de l'Assomption en l'église du village.

Les festivités ont commencé dès 16 heures par les multiples activités proposées, le manège et les balades en poneys très appréciés des petits, les foot darts et arc-touch animées par Activifun ont reçu un réel succès ainsi que les jeux anciens en bois.

Installé cette année sur la grande place du Foirail, le marché gourmand qui a suivi a permis de pouvoir proposer de multiples choix de restauration où toutes les papilles se sont régalingées. Là encore un nouveau record a été enregistré par près de 1000 convives d'ici et d'ailleurs où ce dîner musical sous les étoiles et à l'ambiance unique a été suivi d'un grand bal jusqu'au bout de la nuit.

Salué favorablement par l'ensemble des organisateurs et des participants, le rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain !



Soirée du 15 août 2022 à Faux, un record en taux de participation.

Les Plages d'Overlook

En partenariat avec l'association Overlook qui gère la salle de concert Le Rocksane à Bergerac, la commune de Faux a organisé le 10 septembre dernier, une après-midi concert, ateliers percussions et jeux sur son esplanade, à proximité de la mairie.

Cette « plage d'Overlook » a permis d'associer l'association des parents d'élèves et le comité des fêtes de Faux pour organiser le goûter et des grillades. Un grand merci à Gaëlle ISAAC, qui a mis à disposition des jeux en bois pour le plaisir des petits comme des grands.

Un beau moment de convivialité, avec le soleil, où les enfants ont pu participer à un atelier autour du rythme et de comptines brésiliennes et près de 100 personnes ont pu profiter du concert de Nácar, un groupe de musiques électro-brésiliennes.



Journée évenementielle CAPSECUR : promotion des mobilités douces et durables

L'Association CAPSECUR, le Crédit Agricole et la Mairie de Faux, ont organisé le mardi 20 septembre une journée à la Ferme photovoltaïque de Campguilhem pour promouvoir les mobilités douces et durables par divers ateliers à la libre disposition du public.

Dès 9h l'accueil des visiteurs s'est fait avant qu'ils puissent découvrir les divers ateliers :

- Atelier de présentation de l'intérêt d'une ferme photovoltaïque, animée par la Mairie de Faux.
- Atelier de présentation et d'essais de voitures électriques animé par le garage citroën Cazes.
- Atelier de présentation de vélos à assistance électrique (vélo cargo ...) animé par Cycl'hope.
- Atelier de présentation de tricycles électriques médicalisés animé par Bergerac Médical.
- Atelier de prévention à la sécurité routière sur simulateur et d'information (loi montagne en application le 1/11/2022, pneumatiques, vision, assurances, corridors de sécurité ...) animé par CAPSECUR.



Une vingtaine de participants sur la journée



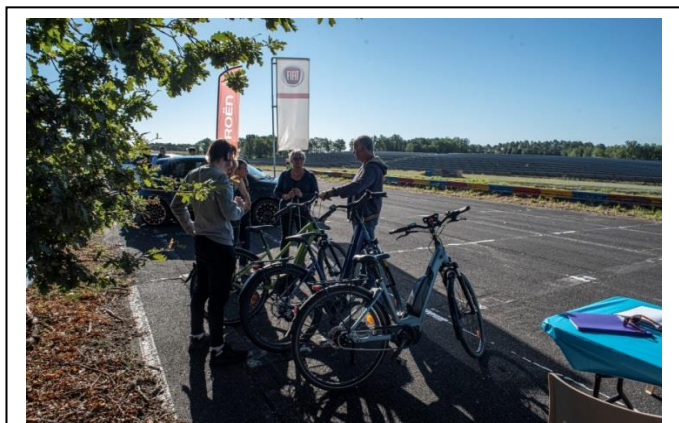
Les participants ont apprécié l'accueil chaleureux des exposants très engagés et le brunch du midi qui fût un plus !

Pour pouvoir y passer la journée il faudrait pour une prochaine édition une animation différente entre le matin (atelier simulateur) et l'après-midi, ont fait remonter certains, ainsi qu'une meilleure diffusion de l'évènement au sein des aînés, des cyclistes et autres structures associatives.

Du côté des exposants, le cadre est vraiment de qualité pour ce type d'évènement et ils sont satisfaits des échanges auprès des participants.

Afin de mobiliser plus de monde, le choix se portera sûrement sur un jour de week-end la prochaine fois.

La journée s'inscrit dans les priorités gouvernementales en matière de mobilités douces.



LA RENTRÉE DES ASSOCIATIONS



CRÉATION ET LOISIRS

Saison 2022-2023 Activités et Horaires

Petit mot de l'association

L'association souhaiterait ouvrir un atelier de loisirs créatifs le mercredi après-midi.

Nous avons pensé à des ateliers en rotation sur un mois, par des animateurs bénévoles.

L'atelier hebdomadaire présente plusieurs avantages : la diversité et la découverte ainsi qu'une demande moindre par animateur. Il n'est en effet pas toujours facile d'animer un groupe toutes les semaines.

Il a été suggéré en assemblée générale : un atelier poterie, un atelier scrapbooking, un atelier tricot, peinture sur soie ou porcelaine... Bref, rien n'est mis en place, on accepte toutes autres propositions !

Nous n'avons pas eu de candidat animateur sauf pour le tricot. D'ailleurs il nous a été proposé d'utiliser la bibliothèque comme lieu de rencontre, ce qui peut être super !

Vous avez toute latitude pour vos propositions, ce qui est réalisable sera, dans la mesure du possible, mis en place.

Vous pourrez vous inscrire en fonction des places disponibles en contactant les responsables et animateurs des ateliers indiqués dans le tableau ci-dessous comportant les dates de reprise.

COUTURE mardi 14h-17h30 Belvédère A.FAURE 05 53 24 03 93 A partir du 20/09/2022	PEINTURE lundi 14h30-17h Belvédère M-H ANSELMINO 06 63 52 56 06 A partir du 19/09/2022	PEINTURE jeudi 14h-16h30 Belvédère M-H ANSELMINO 06 63 52 56 06 A partir du 22/09/2022
RANDONNÉE mardi 9h-11h vendredi 9h-10h30 D.MONTEIL 07 86 41 00 01 A partir du 20/09/2022	GYM DOUCE adultes lundi 18h30-19h30 Salle des fêtes J.BRIDAUX 06 12 77 41 75 M.POTIER 05 53 24 36 71 A partir du 19/09/2022	GYMNASTIQUE adultes mercredi 18h30-19h30 Salle des fêtes S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35 A partir du 21/09/2022
ZUMBA adultes mardi 19h-20h Salle des fêtes S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35 A partir du 20/09/2022	YOGA adultes mardi 10h-11h15 Salle des fêtes R-M.LOPEZ 07 68 01 63 71 A partir du 20/09/2022	ATELIER DU MERCREDI à définir Belvédère J. DUMON 07 61 00 77 26

Cotisation annuelle pour l'année 2022 /2023 :

50€ : adhésion donnant accès à couture, randonnée, peinture lundi et/ou jeudi

70€ : adhésion + 1 activité sportive au choix

90€ : adhésion + 2 activités sportives au choix

110€ : adhésion + 3 activités sportives au choix

130€ : adhésion + 4 activités sportives au choix

Les inscriptions se feront auprès des ateliers. Pour tous renseignements complémentaires



Houuuuhhouuu !!

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Faux organise Halloween ! Ainsi, un défilé dans le bourg du village se fera le dimanche 30 octobre 2022. Départ à 15h30 derrière la mairie. Pour les habitants du bourg, si vous souhaitez distribuer des friandises aux enfants, merci de l'indiquer en mettant une bougie devant votre habitation ou un ruban ! Au retour, l'APE proposera à la vente boissons, crêpes et gâteaux sous un barnum. Concours de soupe ouvert à tous avec jury, pour participer venez avec un thermos d'un litre de votre meilleure soupe. Petits et grands, nous vous attendons nombreux déguisés ou pas !!!



DIMANCHE

11 DECEMBRE 2022

De 10h à 18h

Venez nombreux soutenir l'artisanat, le travail des enfants et l'APE

CONCORDIA CHORALE

La Chorale CONCORDIA, dirigée par Belinda Drew, résidente de notre commune, est composée de chanteurs de plusieurs nationalités réunis en Périgord par leur amour de la région, et cette richesse culturelle se reflète dans la diversité de son répertoire et de ses prestations.

Soutenue par la commune de Saint Chamassy où elle répète chaque semaine, Concordia s'est produite dans le cadre du festival annuel Musique en Périgord lors de deux collaborations réussies avec le groupe professionnel "Alla Voce". Le chœur a également interprété une œuvre de Purcell en collaboration avec le groupe de musique ancienne "Artemuse", basé à Sarlat.

Une autre activité agréable pour nous est de chanter lors de mariages, le plus récent en septembre à Sergeac. Nous pouvons vous proposer un large éventail de suggestions, tant en français qu'en anglais !

En outre, Concordia interprète son propre répertoire de musique chorale, classique et contemporaine, provenant d'un large éventail de cultures et se réjouit de présenter à Faux quelques-uns de ses morceaux préférés.

Depuis son installation définitive en France en 2003, Belinda Drew, résidente de Faux depuis 2021, a dirigé le chœur de l'église Ste Catherine à Limeuil avant de créer CONCORDIA au début de 2018. Le chœur est accompagné par David Warner Howard.

Venez Nombreux le 20 novembre, 17h00, église de Faux !



Concert de musique
chorale pour tous
les goûts!

**Concordia
Chorale**

.....de St Chamassy
Chef de Choeur Belinda Drew
Piano David Warner Howard

Gabriel Fauré
Karl Jenkins
Eric Whitacre
Giulio Caccini
W A Mozart
Leonard Bernstein
.....et beaucoup plus!

Dimanche 20 novembre, 17h00 Église St Saturnin, 24560 Faux
Dimanche 27 novembre, 17h00 Salle Eugène Le Roy, 24260 Le Bugue
Libre participation Renseignements 06 30 91 05 21

TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à la création d'un point d'arrêt à Conne de Labarde, voici le nouveau descriptif du circuit n°2.

La modification entre en vigueur le lundi 3 octobre 2022.



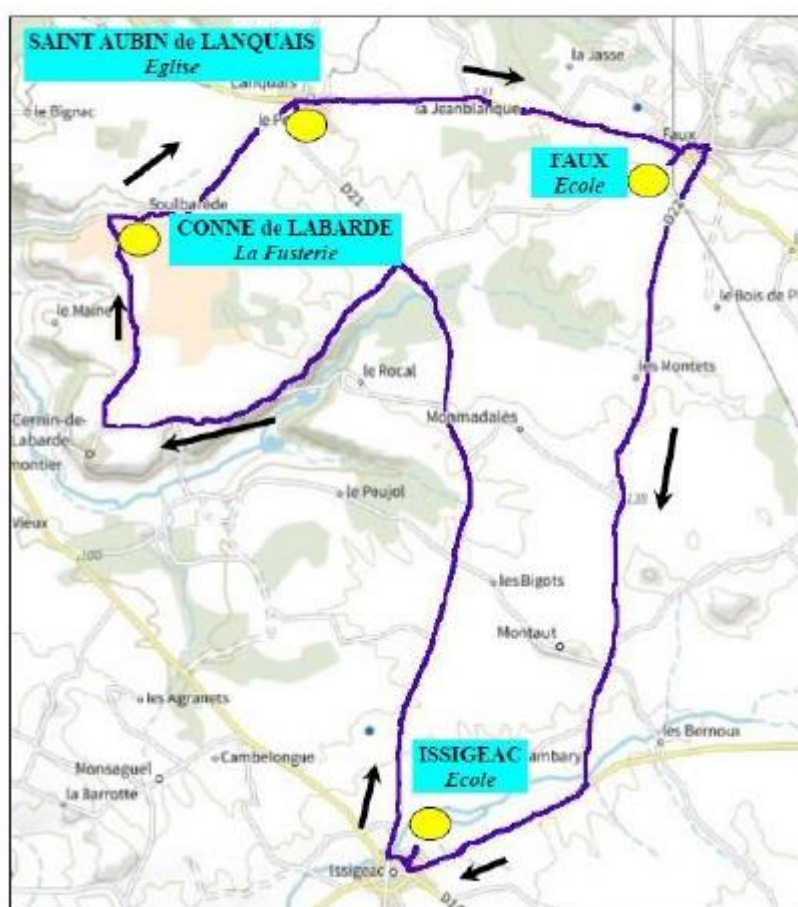
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

CIRCUIT DE TRANSPORT SCOLAIRE N° 2

ISSIGEAC - CONNE de LABARDE - SAINT AUBIN DE LANQUAIS – FAUX– ISSIGEAC

Commune	Point d'arrêt	Horaires aller Lu-Ma-Je-Ve	Commune	Point d'arrêt	Horaires retour Lu-Ma-Je-Ve
ISSIGEAC	Ecole	08h00	ISSIGEAC	Ecole	16h20
CONNE de LABARDE	La Fusterie	08h16	FAUX	Ecole	16h31
SAINT AUBIN DE LANQUAIS	Eglise	08h20	SAINT AUBIN DE LANQUAIS	Eglise	16h40
FAUX	Ecole	08h29	CONNE de LABARDE	La Fusterie	16h44
ISSIGEAC	Ecole	08h40	ISSIGEAC	Ecole	17h00

Circuit n° 2 : descriptif du parcours



La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

**Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur
france-services.gouv.fr**



Deux points d'accueil :

- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

e-mail : franceservices.eymet@gmail.com

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le registre de concertation est consultable en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Il est également consultable à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, ainsi que son site internet www.ccp24.fr

Vous pouvez encore déposer vos demandes particulières et demandes de changement de destination auprès des services de la Mairie ou de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

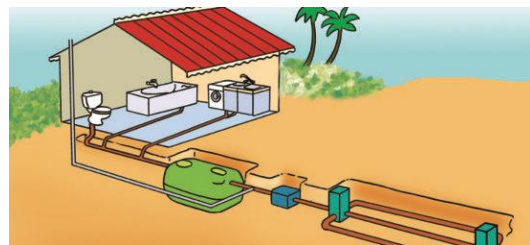
Pour cela, remplissez une fiche contact (et une fiche changement de destination au besoin) et annexe tout document que vous jugez utile à votre demande, ainsi que plan de situation et plan de parcelle.

Ces fiches sont disponibles sur le site de la communauté de communes ou en mairie.

Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr



SMD3 (Ordures ménagères)

Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois

Périodes d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BERGERAC R. Denis Papin 05.53.57.70.66	HIVER : 01/09 au 30/06 8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00
ISSIGEAC La Grangette Rte de Villeréal 05.53.73.34.46	HIVER : 01/09 au 30/06 13h30 - 17h00	FERME	13h30 - 17h00	FERME	13h30 - 17h00	9h00 -12h00 13h30 – 17h00

Depuis le 1^{er} février, votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. A l'entrée de chaque déchèterie est installée une barrière. Le badge doit être présenté pour permettre son ouverture. L'utilisateur peut accéder au site avec 26 passages gratuits par an.

PERMANENCES SOLIHA

L'opération OPAH-RR est terminée depuis le 31 août 2021.

Cependant, les permanences avec l'organisme SOLIHA reprennent dès février 2022 sur rendez-vous :

- A EYMET, le 4^{ème} jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;
- A ISSIGEAC, le 2nd jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



PERMANENCES DES ORGANISMES

ASSISTANTE SOCIALE - Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45.

M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) 05.53.22.57.94

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00. / 3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.45.80

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi
de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21
Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h :

- Jeudi 13 octobre 2022

Prendre RDV auprès du secrétariat
Au 05.53.58.70.32



LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes



et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.
05.53.73.24.77

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

CHATELET Nicolas NC Multi-services –

538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – nchatelet@me.com

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) –
05.53.24.54.71

GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) –

227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rq24@live.fr

LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) –

134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58

LEYMA Jérémie (Maçonnerie, gros œuvre) –

167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56

MAILLET Amélie Couture –

141 Route de Verdon – 06.74.01.90.92 –

amelieMaillet.couture@gmail.com

MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) –

La Micalie – 06 88 89 30 61

MARSAL Éric (Peinture, Vitrerie) –

1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10

MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) –

587 Route des Galis – 05.53.24.32.44

MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) –

135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34

PIGEARD René (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage -

200 Route des Galis - 06.18.69.15.14

SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains –

Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) –

120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37

SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) –

449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) –

17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE

(Centre Equestre, Poney-Club, Camping) -

Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse postale :

794 Route de Lanquais - 05.53.24.32.57

ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD –

67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89

BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) –

242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21

BRETOU Daniel (Gîte rural) –

17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45

CHARNAILS – Charlotte CAZAUBON (prothésiste ongulaire) –

A domicile ou sur place – 229 route de Bergerac –

06 68 18 18 67 – charnail1984@gmail.com

CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure –

56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54

DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour –

146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateaufort.fr

DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) –

1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03

gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com

GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) –

47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) –

Les Grèzes – 07.77.32.21.96

KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce ambulant – restauration rapide) –

392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15

LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) –

1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91

LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules)

264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13

LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme)

« Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97

PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile –

886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) –

17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale –
Christophe MARGUIER –

159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTE MATERNELLE

MAHIEU Brigitte –

52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors dimanche (uniquement sur RDV)

Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL –

Morgane FILIPOZZI – Julie DOITTEAU-POZZER –

11 Impasse du Moulin – 06.88.20.28.57

KINESITHEPEUTE – Séances de méditation – Cours de Gymnastique adaptée

Annie AMMETER –

894 Route d'Issigeac – 06.07.63.18.95

BIEN-ETRE

NATUROPATHE - ENERGETICIENNE :

Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

COACH DE VIE - AIDE MEDICO PSYCHO :

Guyline DARIN - 06.81.41.60.62

GEOBIOLOGUE – LITHOTHERAPEUTE - MINERAUX :

Raymond AMMETER – 06.72.84.20.77

HERBORISTE – SOINS & BIEN-ETRE :

Elsa RISCHMANN – 06.61.35.43.65

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC	
Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi De 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	3631 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD	
Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
SPANC (Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIE ISSIGEAC	05.53.58.60.64
PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	
Dr LAGORCE (généraliste)	05.53.58.71.33
Dr FERRER (généraliste)	05.53.58.27.86
Dr BENOIST (dentiste)	05.53.63.00.27

INFIRMIERES à FAUX Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, M. FILIPOZZI et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC) - N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES) - L. BLOT (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 06.64.89.85.44 06.10.71.00.34
KINESITHEAPEUTES A. AMMETER (FAUX) NOUVEAU ! S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	06.72.84.20.77 05.53.24.12.37 06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
OSTÉOPATHES Mme. DHELIAS Mr CHAPUIS (ISSIGEAC) Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC) F. CORREIA	06.61.69.36.06 06.37.42.17.99
LUXOPUNCTURE M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messes :

VENDREDIS : Eymet : 18h
DIMANCHES : Issigeac : 9H30 Eymet : 11H15
TOUSSAINT : Issigeac : 9h30 Eymet : 11h15

